



(A remplir par le DPO du CEPD)

Numéro de registre: 09

Date de réception : 12/11/2015

Base légale: art. 25 Règlement 45/2001

NOTIFICATION

INFORMATIONS NECESSAIRES¹

1/ NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

CHEF D'UNITE - LEONARDO CERVERA NAVAS

RUE MONTOYER 30 BUREAU MTS 05X24

2/ SERVICES DE L'INSTITUTION OU DE L'ORGANE CHARGÉS DU TRAITEMENT DE DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Unité du Personnel Administration et Budget

3/ INTITULE DU TRAITEMENT

Gestion des demandes de flexitime du personnel du CEPD

4/ FINALITE(S) DU TRAITEMENT

Autoriser des jours de récupération conformément à la décision du CEPD en matière de flexitime du 15.06.2005 révisée le 01.01.2014

Les données ne sont utilisées qu'aux fins de l'autorisation de récupérer des heures supplémentaires prestées.

¹ **Merci de joindre tout document utile**

5/ DESCRIPTION DE LA CATEGORIE OU DES CATEGORIES DE PERSONNES CONCERNEES

Tout le personnel du CEPD sauf les stagiaires et intérimaires.

6/ DESCRIPTION DES DONNEES OU DES CATEGORIES DE DONNEES (*en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (Article 10) et/ou l'origine des données*).

Formulaire relevé des heures: nom et prénom du demandeur; numéro de personnel; statut; adresse administrative; heures prestées par mois.

Demande de récupération envoyée via SYSPER2 au supérieur hiérarchique, ainsi qu'au GECO (Gestionnaire des congés).

7/ INFORMATIONS DESTINÉES AUX PERSONNES CONCERNÉES

La décision du flexitime du 15 juin 2005 révisée le 01.01.2014.

Déclaration de confidentialité incluse au verso de la fiche du relevé des heures prestées par mois.

La notice d'information ci-dessous est postée sur le site intranet du CEPD :

All personal information processed in application of the Decision on Flexitime is subject to Regulation (EC) 45/2001.

In compliance with articles 11 and 12 of the Regulation, the EDPS is providing staff with the following information:

The Controller is the EDPS. Data are mainly processed in the EDPS Human Resources Unit by the GECO (officer in charge of leave) and by the line manager concerned.

The legal basis for processing data is the EDPS decision on Flexitime of 15.06.2005 revised on 01.01.2014.

The categories of personal data dealt with are those of EDPS staff members making a request for overtime recovery, the transmission of which is a precondition for granting a request for overtime recovery.

- Data which enable the person making the request to be identified (surname, first name, personnel number, status, administrative and possibly private address)
- Information provided by staff in order to be granted overtime recovery (monthly time sheet in SYSPER2) ;

Data will be used only for the purpose of obtaining the authorisation to recover supplementary hours done.

The recipients of personal data are the line manager concerned and the GECO, in order to permit them to legitimately carry out of their tasks in the framework of the said decision, notably the granting of overtime recovery.

Staff members have the right to access and rectify their own data in SYSPER2.

Time sheets will be retained in SYSPER according to the data retention period of the EC tool.

Staff members have the right to refer to the DPO of the institution at any time (EDPS-DPO@edps.europa.eu).

8/ PROCÉDURES GARANTISSANT LES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES
(Droits d'accès, de faire rectifier, de faire verrouiller, de faire effacer, d'opposition)

Le personnel peut exercer un droit d'accès aux données le concernant et de rectification de ces données en s'adressant au GECO.

9/ PROCEDURES DE TRAITEMENT AUTOMATISÉES / MANUELLES

Procédure du traitement se fait électroniquement via SYSPER2.

10/ SUPPORT DE STOCKAGE DES DONNEES

Le stockage des données se fait uniquement dans SYSPER2.

11/ BASE LEGALE ET LICEITE DU TRAITEMENT

La décision sur le flexitime du CEPD du 15.06.2005 révisée le 01.01.2014.

12/ DESTINATAIRES OU CATEGORIES DE DESTINATAIRES AUXQUELS LES DONNEES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE COMMUNIQUEES

Les destinataires des données personnelles sont le supérieur hiérarchique de la personne concernée et le GECO afin d'assurer un contrôle et le suivi administratif de la gestion des récupérations.

13/ POLITIQUE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES (OU CATÉGORIES DE DONNÉES)

Tout document encodé dans SYSPER2 est soumis à la durée de rétention de données de cette base de données.

13 BIS/ DATES LIMITES POUR LE VERROUILLAGE ET L'EFFACEMENT (APRES REQUETE LEGITIME DE LA PART DE LA PERSONNE CONCERNÉE).

(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)

La demande se fait auprès du GECO.

14/ FINALITÉS HISTORIQUES, STATISTIQUES OU SCIENTIFIQUES

Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.

NON APPLICABLE

15/ TRANSFERTS DE DONNEES ENVISAGÉS À DESTINATION DE PAYS TIERS OU D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NON APPLICABLE

16/ COMMENTAIRES

Le responsable du traitement déclare que les indications portées au présent formulaire sont exactes. Il s'engage à signaler sans délai tout changement affectant ces informations au Délégué à la protection des données.

LIEU ET DATE : BRUXELLES 12.11.2015

LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT : LEONARDO CERVERA NAVAS